

Délibération du Conseil municipal

Séance du 15 septembre 2026

Le quinze septembre deux mille vingt-six à 19 heures et 00 minute, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Paul PAVILLON, Maire.

Présents

AUMIAUX Nathalie, BARON-GUICHARD Bruno, BEAUCLAIR Sophie, BOISDRON Patrick, CAILLÉ Olivier, CHOUTEAU Maxime, COLLOBERT Albane, CORBILLON Christine, DANILO Dominique, DEGAS Stéphanie, DELETANG Claire, DESOEUVRE Robert, FAOUZI Chloé, FRAKSO Mohamed, GAUTHERON Xavier, GUIBERT Vincent, LAMBERT Christophe, LANDREAU Elodie, LHUISSIER Thierry, MARCHAND Anthony, PAVILLON Jean-Paul, PENEAU Sylvie, PLASSON Shaïnon, PUSHPARAJ Emilie, RAYMOND AUGIER Florence, REGRAGUI Sidi Kamal, ROCHAIS Philippe, ROSAENZ Fabienne, VERGARA José

Absents excusés ayant donné pouvoir (art. L2121.20)

LECACHEUR Julien	à BEAUCLAIR Sophie
LECOMTE Delphine	à CORBILLON Christine
SAMBA Jessica	à PAVILLON Jean-Paul

Absents

PRÉVOT Stéphanie

Secrétaires de séance

FAOUZI Chloé et LAMBERT Christophe

Convocation adressée le 9 septembre 2026, article L.2121.12 CGCT

Liste des délibérations affichée et publiée le 16 septembre 2026, article L.2121.25 CGCT

26SE1509-01 | Transition écologique – Approbation de la stratégie et du plan d'action Territoire Engagé Transition Écologique (TETE)

Monsieur Robert Desoeuvre, adjoint au maire en charge de l'urbanisme et de la transition écologique, expose :

La collectivité s'est engagée dans la démarche Territoire Engagé en Transition Écologique en 2024. Après avoir réalisé l'état des lieux, elle propose maintenant une stratégie ambitieuse visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre dans le cadre des objectifs nationaux et européens, à renforcer l'efficacité et la sobriété énergétique, à améliorer la qualité de l'air, à augmenter la part des énergies

renouvelables sur le territoire, et à optimiser la gestion de l'énergie et des ressources sur son territoire. Cette stratégie s'articule autour des axes principaux suivants :

- Politiques territoriales et métropolitaines
- Énergie et patrimoine
- Responsabilité et organisation
- Nature, biodiversité, adaptation, vulnérabilité
- Participation et coopération

Un plan d'action détaillé, présenté en annexe de cette délibération vise à être mis en œuvre dans les 2 années à venir. Ce plan d'action intégrera notamment les actions phares suivantes :

- Acheter et construire durablement : intégrer les enjeux Climat-Air-Énergie dans les marchés publics et les nouveaux projets de bâtiments
- Evaluer climatiquement le budget et les politiques publiques portées par la Ville
- Récupérer et utiliser l'eau pluviale des bâtiments
- Sensibiliser et ancrer une consommation responsable pour tous
- Développer une stratégie d'achats responsables et de commande publique durable

Un certain nombre d'actions mises en œuvre se verront associer une démarche citoyenne permettant d'intégrer le citoyen au cœur des actions à mener tant dans leur mise en œuvre que dans leur suivi

Ce plan sera suivi et évalué chaque année pour mesurer les progrès réalisés, ajuster les actions si nécessaire, voire compléter le plan d'actions actuel, et garantir que les objectifs sont atteints.

Un comité de pilotage est constitué afin d'assurer la coordination de la stratégie, le respect des choix stratégiques effectué, réorienter ces derniers au besoin et suivre l'avancement de la mise en œuvre du plan.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Plan Climat Air Energie Territorial du Pôle Métropolitain Loire Angers approuvé le 14 décembre 2020,

Vu la démarche Territoire Engagé Transition Écologique, qui permet de renforcer la politique de transition écologique de la collectivité,

Vu le Plan de transition climatique, énergétique et écologique lancé par la Ville des Ponts-de-Cé en septembre 2020 et dénommé « Les Avan'Cé Climatiques »,

Vu le contrat d'objectif territorial signé avec l'ADEME le 26 août 2024,

Considérant qu'il est absolument nécessaire d'adopter une stratégie ambitieuse de transition écologique à l'échelle du territoire communal, pour lutter contre le changement climatique, améliorer la qualité de l'air et l'adaptation au changement climatique, réduire les consommations d'énergie par la sobriété et l'efficacité énergétique, développer les énergies renouvelables,

Considérant que la démarche Territoire Engagé Transition Écologique est un outil permettant de structurer, définir et piloter cette politique publique à cours, moyen et long terme,

Considérant que la collectivité souhaite mettre en œuvre un plan d'action en faveur de la transition écologique, pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et les impacts environnementaux des consommations de ressources,

Considérant que les actions à mener ont été étudiées sous le prisme de leur association à une démarche citoyenne et que certaines d'entre elles, au regard de leur objet, doivent permettre la participation des citoyens à leur mise en œuvre et leur suivi,

Considérant l'avis du comité consultatif aménagement, travaux et transition écologique du 7 septembre 2026,

En accord avec le Bureau Municipal, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Approuve la stratégie et le plan d'action de transition écologique de la Ville des Ponts-de-Cé (plan d'action joint en annexe)**

VOTE					
En exercice	33		POUR	32	
Présents	29		CONTRE	0	
Pouvoirs	3		ABSTENTION	0	
Pris part au vote	32		TOTAL	32	
<u>Délibération adoptée à l'unanimité</u>					

**Le Maire,
Jean-Paul Pavillon**

